

Commune de Menou

**Compte rendu de séance
Séance du 9 Avril 2018**

L'an 2018 et le 9 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de RAVAUD Véronique Maire.

Présents : Mme RAVAUD Véronique, Maire, Mmes : BELTZER Valérie, LEDGER Catherine, SERRE Micheline, MM : GILGER Pascal, HANEMIAN Thierry, LAMARRE Mickaël, SKOWRON Patrice

Absent(s) : M. MASSON Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage : 03/04/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme SERRE Micheline

Mme le maire ouvre la séance et demande l'ajout de 3 délibérations à l'ordre du jour. Le conseil donne son accord. Le compte rendu de la séance du 11 janvier 2018 est adopté à l'unanimité. Mme Serre Micheline est nommée présidente de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017: L'état des dépenses et recettes de l'année 2017 sont présentées dans le tableau ci-après

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		496 511,74	29 656,47	-
Opération de l'exercice	234 684,36	288 081,30	93 899,28	55 109,47
TOTAUX	234 684,36	784 593,04	123 555,75	55 109,47
Résultat de Clôture		549 908,68	68 446,28	
Restes à réaliser			83 139,00	21 000,00
TOTAUX CUMULES		549 908,68	151 585,28	21 000,00
RESULTATS DEFINITIFS		549 908,68	130 585,28	

Mme le Maire quitte la séance et Mme Serre procède au vote du compte administratif 2017 qui est adopté à l'unanimité.

2018/011 : APPROBATION du COMPTE GESTION 2017

Mme le Maire reprend la présidence et demande au conseil d'approuver le compte de gestion 2017 dressé par Mme Nicole TRABESSE-AYERBE, comptable, dont les écritures sont conformes avec les nôtres et n'appellent aucune observation, ni réserve.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT de l'exercice 2017 reporté au BP 2018 :

- 130 585,28 € au compte 1068 (investissement)

- 419 323,40 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le conseil valide l'affectation du résultat à l'unanimité.

2018/012 : TAXES DIRECTES LOCALES 2018 : taux d'imposition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts,
- Vu la loi des Finances annuelles,
- Vu l'état n° 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales 2018,

Madame le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux communaux votés en 2017 et de retenir ceux figurant sur l'état de notification 1259 COM pour 2018. Elle indique que le produit fiscal attendu pour 2018 s'élève à 121 664 € et que le prélèvement GIR sera de 38 182€.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas augmenter les taux communaux. pour 2018
- DE RETENIR les taux figurant sur l'état de notification 2018 N°1259 COM, à savoir :

- Taxe d'habitation	20.94 %
- Taxe Foncière (Bâti)	12.24 %
- Taxe foncière (non-bâti)	37.79 %
- CFE	22.97 %

- DIT que le produit fiscal attendu d'un montant de 121 664 € figure au chapitre 73 du BP 2018.
- DIT que le prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources) de 38 182 € figure au chapitre 14 du BP 2018.

Unanimité

2018/013 : RENOUELEMENT CUI

Mme le Maire indique que le contrat de Mr Brouttier se termine au 01/05/2018 et propose au conseil son renouvellement pour une année. La participation de l'état serait de 50 % du salaire de base et une nouvelle convention pourrait être signée avec CAP EMPLOI.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- de renouveler le contrat CUI-CAE,
- Indique que la participation de l'état serait de 50 %.
- Dit que les crédits seront prévus au BP 2018.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2018/014 : FORÊT : martelage exercice 2018

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'O.N.F.

- propose le martelage des parcelles 3, 28 et 29 de la forêt communale au titre de l'exercice 2018,
- la mise en vente en bloc et sur pied des produits martelés dans les parcelles 28 et 29, lors des prochaines ventes publiques de l'Office National des Forêts,
- La délivrance au profit des affouagistes de la totalité des produits martelés dans la parcelle 3 (ouverture de cloisonnements d'exploitation).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

AUTORISE l'O.N.F. à procéder

- au martelage des parcelles 3, 28 et 29 de la forêt communale au titre de l'exercice 2018,
- à la mise en vente des produits martelés au cours des prochaines ventes de l'ONF.

DECIDE

- Que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des trois garants suivants : Mrs SKOWRON Patrice - RAMEAU Charles et LAMARRE Mickaël.
- DIT que cette recette figurera au Budget 2018.

2018/015 : RIFSEEP :

Les modalités de mise oeuvre du nouveau régime indemnitaire : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d' Expertise (IFSE) et Complément Indemnitaire Annuel (CIA) proposées par la commune ont été approuvées par le Comité Technique du Centre de Gestion le 13/12/2017.

Mme le Maire propose de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire à compter du 01/04/2018.

Unanimité.

2018/016 : BAIL DE CHASSE : Renouvellement

Madame le Maire informe l'assemblée que le bail de chasse arrive à échéance au mois de mars 2018 et propose une augmentation de 4 % du loyer annuel pour la prochaine période triennale.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'augmenter le loyer annuel du bail de chasse de 4 %,
- FIXE le montant à 779.69 € par an pour la période de mars 2018 à mars 2021.
- DIT que cette recette est inscrite au BP 2018.

2018/017 : Désapprobation du Plan Régional de Santé (PRS)

Mme le Maire informe le conseil que

L'ARS sollicite l'avis des collectivités sur le PRS (Plan Régional de Santé) pour les cinq ans à venir.

Madame le Maire souhaite que ce document précise les objectifs suivants: égalité des chances sur l'ensemble des territoires, régularité des soins, leurs services et leur permanence 24h/24 et amélioration de l'offre médicale, conciliation des offres de médecine de ville - générale et spécialisée, concertation territoriale.

En l'état, le PRS présenté n'est pas acceptable pour le territoire.

Les élus chargent Mme le Maire de transmettre à l'ARS le vœu de conserver les services actuels de l'hôpital de Clamecy 24h/24 et de les développer. Cet avis est formulé pour être pris en compte dans le PRS.

CONSIDERANT que le maintien de l'hôpital de Clamecy avec une offre médicale la plus complète possible ainsi qu'un maillage de l'offre médicale sur tout le territoire constitue un intérêt général,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

TRANSCRIT cet exposé en délibération,

DESAPPROUVE l'écriture actuelle du PRS

DEMANDE à ce que le PRS fasse mention du maintien des services médicaux actuels sur le Haut Nivernais Val d'Yonne et plus globalement sur le département de la Nièvre et la Région Bourgogne Franche Comté
CHARGE Madame le Maire de transmettre cet avis à l'ARS.
INDIQUE que la commune va organiser à ce sujet un consultation citoyenne.

2018/018 : TELECOM : occupation domaine public 2018

Pour mémoire, selon la nature du domaine (domaine public, domaine privé...) et le type d'ouvrage (fourreaux contenant des fibres optiques, antennes relais de téléphonie mobile...) le montant de la redevance dûe par les opérateurs de télécommunications est ou non encadré par le décret du 27 décembre 2005.

Mme le Maire donne connaissance au Conseil des modalités financières pour le calcul de la redevance du domaine public pour France Telecom.

Elle propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus par la formule « PR = (Longueur aérien x Prix aérien)+(Longueur souterrain x Prix souterrain) + (Surf x Nb Cabine) x Prix m², soit 442 € pour l'année 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le montant de la redevance pour France Télécom au titre de l'année 2018 à 442 € ;

PROPOSE que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année ;

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de Télécom pour l'année 2018 ainsi que pour les années à venir.

2018/019 : ENEDIS : occupation du domaine public 2018

Mme le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages d'électricité n'a pas été actualisé depuis le décret du 2 avril 1958 l'action collective des syndicats d'énergie, tel que le SIEEEN, a permis la revalorisation de cette redevance.

Mme le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 202-409 du 26 Mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique qui est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds

Elle propose au conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus soit 203 € pour l'année 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le montant de la redevance pour l'année 2018 à 203 € ;

PROPOSE que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année ;

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages d'électricité pour l'année 2018 ainsi que pour les années à venir.

Questions diverses :

- consultation citoyenne concernant le maintien des 2 lignes de garde aux urgences de nuit de l'hôpital de Clamecy, les habitants de Menou pourront venir s'exprimer du 16 au 21 avril (de 9 à 12 h) et 9 h à 11 h le samedi) en mairie.

- Chapelle Tête Ronde : Un rendez-vous a été pris avec l'Architecte des Bâtiments de France, Mr LAMOURERE, et Mr G. SEGUIN pour les travaux à effectuer à la chapelle de la Tête Ronde;

- Manifestations 2018 :

- Courses cyclistes 15/10/2018
- Fête de la musique juin 2018 (date à déterminer)
- Brocante 23/06/2018
- Chorale éphémère 04/08/2018
- Transverse 05/08/2018
- Concert (Fédémuse) 18/08/2018
- Comice à Varzy 19/08/2018

Subvention rappel : une subvention de 50 €/ an est accordée aux enfants de la commune de 6 à 16 ans sur justificatif d'une activité sportive ou culturelle.

Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h30.

En mairie, le 12/04/2018

Le Maire
Véronique RAVAUD